

3a Plan Local d'Urbanisme

Saint Bertrand de Comminges
et Valcabrère

Zonage réglementaire

JUILLET 2019

- Prescriptions**
- 07 - Elément paysager remarquable (localisé)
 - 16 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - 07 - Elément paysager remarquable (linéaire)
 - 05 - Emplacement réservé
 - 07 - Elément remarquable du paysage

- Zonage réglementaire**
- Ua : Noyau urbain historique
 - Ub : Zone d'extension urbaine
 - Uh : Hameau
 - Uc : Zone d'extension moderne à enjeux paysagers majeurs
 - 1AU : Zone à urbaniser
 - Aa : Zone agricole
 - Ab : Zone agricole à implantation limitée
 - Ap : Zone agricole à protéger
 - N : Zone naturelle
 - Ne : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements collectifs
 - N1 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques
 - N2 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques
 - N3 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques

1 : 5 000
Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93

